

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

Plates-formes élévatrices mobiles de personnel- Catégorie 1B et 3B

Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

Prérequis

- Aucun prérequis nécessaire.

Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel en vue de l'obtention du CACES.

Durée

- 3 jours

Lieu de la Formation

- Sur site (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES) ou dans nos locaux.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.

Contenu de la Formation

Formation Théorique :

- Les obligations du constructeur, législation et recommandation
- Les obligations et responsabilités de l'employeur et de l'utilisateur
- Classification des PEMP, types et catégories
- Technologie des différents organes de la PEMP
- Avantages et inconvénients des différents types de PEMP
- Savoir choisir sa PEMP en fonction des travaux, effectuer l'examen d'adéquation
- Les principaux risques (heurt, écrasement, chute, électrisation...)
- Vérifications journalières, entretien courant, les organes de sécurité
- Utilisation des commandes de secours
- Règles d'utilisation, déplacement, calage, manoeuvres, balisage de la zone d'évolution

Formation Pratique :

Elle se déroulera
**avec 2 types de nacelle (automoteur diesel et automoteur électrique)
et sur 2 types de sol (intérieur et extérieur)**

- Examen d'adéquation avec le travail à effectuer
- Vérifications journalières, essais, prise de poste
- La montée et la descente depuis les PEMP
- Positionnement, évolution, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe
- Evolution avec la PEMP dans un sens perpendiculaire
- Maîtrise et stabilisation sur sols de différentes natures, calage
- Exercices divers d'élévation
- Déplacement en mouvement combiné, atteinte d'objectifs
- Manoeuvres de sauvetage
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Fin de poste et stationnement des engins

Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, transparents, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

Modalités de mise en oeuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, une ou des plates-formes élévatrices à propulsion électrique ou thermique.

Application de la recommandation R 386

- La recommandation R 386 a été adoptée par :
 - Le CTN du BTP, le 2 décembre 1999
 - Eau – Gaz – Electricité, le 3 décembre 1999

Evaluation des connaissances pour Obtention du CACES

- Evaluation des connaissances théoriques

- Evaluation des connaissances pratiques correspondant aux plates-formes élévatoires de catégorie 1B et 3B.